

Membres du Conseil

Quartier 1

Luc Savage

Quartier 2

Charles Aspirault

Quartier 3

Nelson O'Connor

Quartier 4

Béatrice Jalbert-Queneville

Quartier 5

Aline Perry

Quartier 6

André Chrétien



Le maire, P. Arthur Drolet

Chers citoyens, chères citoyennes,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce premier numéro de *L'Informateur municipal*, où vous trouverez, je l'espère, tous les renseignements qui vous seront utiles. Ce dernier vous sera transmis trois fois par année.

Au nom du Conseil municipal de la Ville de Gaspé et en mon nom personnel, je vous souhaite un été des plus agréables et vous recommande d'être prudents lors de vos déplacements. Et si vous recevez famille et amis dans notre belle grande ville, je suis certain que vous saurez être de merveilleux ambassadeurs pour notre coin de pays.

Nouveaux outils de développement économique

Par Gaétan Lelièvre, directeur général et responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement

Projet de Loi privée 201

À la demande du Conseil municipal, l'Assemblée nationale du Québec sanctionnait, le 18 décembre 2003, le projet de Loi privée 201, permettant à la Ville de Gaspé d'offrir aux promoteurs désireux de s'implanter dans le parc industriel de Rivière-au-Renard et la zone industrielle de Sandy Beach une gamme d'avantages financiers exclusifs à la municipalité, par exemple le coût des terrains à 0,10 cents le mètre², les services d'aqueduc et d'égouts, l'expertise professionnelle, des crédits de taxes, etc. Cet outil, spécifique à Gaspé, sera un atout privilégié afin d'encourager la venue et l'expansion d'entreprises sur le territoire.

Création d'une troisième zone industrielle

Le secteur du port de Sandy Beach offre dorénavant une zone industrielle de plus de 3 millions de pieds² aux investisseurs. Cette zone complète ainsi l'offre d'espaces industriels de la ville, en s'ajoutant au parc industriel Les Augustines et au parc industriel de Rivière-au-Renard. La zone industrielle bénéficie notamment de la proximité du port industriel de Sandy Beach et de l'accès direct au service de chemin de fer. Plusieurs manufacturiers ont manifesté leur intérêt pour ce secteur et une entreprise de près de 80 employés a exercé une option d'acquisition sur un terrain pour débiter une construction en 2004.

L'industrie éolienne

Au cours des derniers mois, trois sociétés d'envergure internationale du secteur éolien ont rencontré des représentants de notre ville afin d'évaluer la possibilité d'implanter des usines de fabrication de composantes d'éoliennes et des parcs éoliens sur notre territoire. Nos parcs industriels, les avantages spécifiques consentis à la Ville de Gaspé par le projet de Loi privée 201 et la présence du Technocentre éolien nous permettent d'espérer la venue d'investisseurs. Rappelons qu'Hydro-Québec devra, d'ici l'automne 2004, choisir les entreprises qui se verront accorder les contrats de production d'énergie éolienne et que les éoliennes construites devront contenir au minimum 40 % de composantes élaborées au sein de la région désignée, soit la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane. Afin d'encadrer le développement de cette industrie, la Ville de Gaspé s'est dotée d'un outil d'urbanisme spécifique au domaine éolien, soit un P.I.I.A. (plan d'implantation et d'intégration architecturale), qui établit les normes qui devront être respectées lors d'implantation de parcs éoliens dans les zones où cet usage est autorisé.

Les organismes sans but lucratif et les exemptions de taxes municipales

Par Claude Gilbert, greffier

Nul n'ignore l'importance de la contribution des organismes communautaires, de loisir et culturels à la vie sociale de Gaspé. Le bénévolat est la première ressource qui permet à ces organismes d'agir dans notre milieu, et cette participation populaire est soutenue par la municipalité. Un des moyens consiste à aider financièrement ces organismes en ne leur imposant pas le paiement des taxes foncières.

La Ville de Gaspé n'a cependant pas le pouvoir d'accorder elle-même une exemption de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale permet que des organismes sans but lucratif soient exemptés, mais confie ce pouvoir à la Commission municipale, qui est un tribunal administratif dont les bureaux sont à Québec. Autrement dit, un organisme qui veut être exempté doit s'adresser à la Commission municipale et non à la Ville de Gaspé. On peut toutefois se procurer au Bureau du greffier de la Ville de Gaspé un formulaire de demande d'exemption et un dépliant explicatif de la Commission municipale.

Pour bénéficier de l'exemption, le demandeur doit être un organisme incorporé sans but lucratif et doit démontrer que ses activités s'inscrivent dans les catégories suivantes :

- création, présentation ou exposition d'œuvres artistiques, artisanales, littéraires, théâtrales ou cinématographiques;
- activités d'apprentissage ou de formation personnelle dans le domaine des arts, des sciences, des sports et des loisirs en général;
- promotion et défense des intérêts d'un groupe de personnes;
- lutte contre la discrimination;
- assistance à des personnes défavorisées;
- activités de prévention pour que des personnes ne deviennent pas en difficulté.

Il est bien important de réaliser que le statut d'un organisme ne lui permettra pas d'obtenir automatiquement une exemption, même si le caractère non lucratif de ses activités est connu de tous. La raison en est que la Commission municipale agit comme un tribunal et demande à tous les organismes d'apporter la preuve de leurs activités, par exemple sous forme de pamphlets, de rapports ou d'autres documents. Il faut donc que les organismes se préparent. Les audiences de la Commission municipale ne sont pas très formelles et celle-ci se déplace toujours pour rencontrer les demandeurs à l'hôtel de ville. La Ville est toujours consultée par la Commission sur ces demandes, mais l'opinion favorable ou non de la municipalité n'a pas d'influence décisive, de sorte que la Commission pourrait très bien refuser une demande d'exemption appuyée par la Ville, ou bien accorder une exemption malgré l'opposition de la Ville.

En terminant, il faut retenir aussi que l'exemption de taxes n'est pas perpétuelle et que la Commission municipale a pour obligation de réviser la situation des organismes déjà exemptés à tous les neuf (9) ans. C'est ce qui explique que de nombreux organismes du territoire voient leur exemption remise en question depuis quelques années, dans un but de mise à jour pour s'assurer qu'ils remplissent toujours les conditions.

La Ville de Gaspé décentralise ses services

Par Gaétan Lelièvre, directeur général

Dans l'optique de toujours mieux servir ses citoyens, la Ville de Gaspé poursuit la décentralisation de certains de ses services, une initiative débutée en janvier. À compter de juillet et pour toute la saison estivale, la Division de l'urbanisme, de l'environnement et du développement affectera chaque mardi un inspecteur municipal à Rivière-au-Renard. Ce dernier pourra ainsi procéder à l'émission de permis et certificats et rencontrer les citoyens pour échanger sur tout ce qui touche le domaine de l'urbanisme. Ses bureaux seront installés à la bibliothèque de Rivière-au-Renard, située dans les locaux de la Maison des jeunes. Veuillez noter qu'un rendez-vous sera requis avec l'inspecteur, que vous pouvez dès maintenant prévoir en composant le 368-8530.

Par ailleurs, la Ville de Gaspé rappelle aux contribuables que le Service des incendies a toujours son bureau principal au garage municipal de Rivière-au-Renard, au 14, rue de l'Entrepôt. Il est possible d'y joindre le directeur du service, M. Robert Bernier, en composant le 269-5535.

La Ville de Gaspé entend poursuivre sur cette lancée, et envisage la possibilité de décentraliser d'autres services dans le futur.



Révision de la réglementation en urbanisme

Par : Jocelyn Villeneuve, coordonnateur à l'urbanisme, à l'environnement et au développement

À la suite de l'engagement du Conseil municipal envers la population de revoir à court terme la réglementation d'urbanisme de la Ville de Gaspé pour l'assouplir et l'adapter aux particularités de notre ville, des modifications à la réglementation d'urbanisme ont été apportées. Les principales modifications sont les suivantes :

- diminution de la largeur des terrains pour la construction en milieux non desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout ;
- allègement des normes applicables pour les terrains en angle ;
- ne plus exiger de plans professionnels, sauf lorsque la Loi provinciale ne l'oblige ;
- assouplissement des normes pour les documents à produire lors d'une demande de permis pour une installation septique ;
- diminuer la longueur exigée pour la façade d'un bâtiment principal et en diminuer la superficie minimale ;
- assouplissement des normes concernant les constructions complémentaires (galeries, balcons, portiques, terrasses, patios, auvents, fenêtres en baie, etc.) ;
- permettre aux constructions dérogatoires de prendre une plus grande expansion ;
- allègement des normes applicables concernant les chalets (dimensions, fondations) ;
- permettre des garages de plus grandes dimensions dans certains secteurs ;
- adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale encadrant le développement éolien.

Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Par : Jocelyn Villeneuve, coordonnateur à l'urbanisme, à l'environnement et au développement

La Ville de Gaspé tient à rappeler à la population qu'un règlement municipal régit, depuis l'année dernière, l'utilisation de l'eau potable sur son territoire. L'adoption de ce règlement était devenue essentielle étant donné les problématiques reliées aux baisses du niveau de nos sources d'approvisionnement en eau potable en période estivale. De plus, l'eau potable est une ressource essentielle et collective qui se doit d'être gérée dans une perspective de développement durable.

Ce règlement s'applique uniquement aux propriétés desservies par le réseau d'aqueduc municipal. La grande ligne de ce règlement concerne l'interdiction d'utiliser ou de laisser utiliser l'eau à l'extérieur des bâtiments durant la saison estivale, sauf durant la période de la journée comprise entre 19 h et minuit et ce, afin d'arroser les pelouses et autres végétaux, laver les entrées d'autos, les trottoirs, les allées de maison et autres endroits similaires. Par contre, le lavage extérieur des automobiles demeure permis en tout temps à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique. Le règlement comporte certaines dispositions pour l'installation de nouvelles pelouses, l'opération d'un lave-auto, l'installation d'une piscine et le nettoyage après des travaux de construction et de rénovation.

Pour de plus amples informations concernant ces items, n'hésitez pas à communiquer avec la Division de l'urbanisme, de l'environnement et du développement de la Ville de Gaspé, en composant le 368-8530.

Deux nouvelles politiques

Par : Naomie Briand, coordonnatrice municipale

- Une politique sur l'ouverture des développements résidentiels afin de répondre à la demande de terrains sur le territoire. La ville appuiera financièrement les dossiers qui seront retenus.
- Une politique sur le traitement des plaintes, qui sera sous la responsabilité de la coordonnatrice municipale. Ce document précise la méthode de traitement, les délais alloués ainsi que le suivi à être donné à l'égard d'un tel dossier.

Bientôt, près de chez-vous...

La Ville de Gaspé installera, au cours de la saison estivale, de nouvelles enseignes municipales dans chaque village, soit 19 en tout. Entièrement gravées aux couleurs de la municipalité, chacune de ces enseignes soulignera le caractère unique de nos localités.

Lieu d'enfouissement technique : déjà un an d'opération

Par David Smith, directeur des travaux publics

Le lieu d'enfouissement technique (LET) a maintenant franchi sa première année d'opération, remplie de nombreux défis tant sur le plan de la gestion que sur le plan de l'opération même du site :

- mise en opération des deux premières cellules du site ;
- acquisition d'équipement lourd ;
- aménagement de bassins de rétention ;
- installation d'un système de contrôle du matériel reçu (qualité et quantité) ;
- implantation d'un projet pilote de compostage de résidus de produits marins ;
- formation du personnel ;
- installation, au printemps, 2004, d'un système de filets fixes et amovibles et de grillages pour retenir la plus grande quantité possible de déchets légers (sacs de plastique et papiers) poussés à l'extérieur du site par le vent ;
- mise en place d'une procédure d'opération et de contrôle des activités.

Malgré le travail considérable réalisé à ce jour, beaucoup demeure encore à effectuer et les améliorations se poursuivent, notamment dans les domaines suivants :

- aménagement d'une plate-forme de compostage ;
- aménagement d'une aire de récupération pour les matières suivantes : plastique, pneus, métal, carton ;
- développer davantage le mode de récupération des peintures au sein des quincailleries du territoire de la Ville de Gaspé ;
- resserrement des mesures de contrôle de la qualité auprès des entrepreneurs en cueillette d'ordures ;
- mise en opération des bassins et traitement du site.

Puisque nous sommes à notre première année d'opération et n'ayant pas encore complété la phase de rodage du site, nous sommes très satisfaits des résultats obtenus à ce jour. N'oublions pas que nous opérons l'unique LET à l'est de Québec, et que pratiquement aucune expertise n'existe dans la province en matière de gestion d'un tel équipement.

À cet égard, nous désirons souligner l'intérêt et la collaboration soutenue du personnel municipal affecté à ce dossier depuis le début des opérations. Sans leur précieuse implication, nous n'aurions pu atteindre les résultats actuels.

Nous remercions la population pour la collaboration rencontrée au cours de cette première année. En terminant, veuillez noter que les heures d'ouverture du LET pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2004 sont du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 et le samedi de 8 h à 16 h. Le LET est fermé lors des jours fériés.

NOTE : chaque résidence bénéficie, en plus de la cueillette hebdomadaire des déchets, de la possibilité de disposer sans frais d'une tonne supplémentaire de déchets par année

Les coûts du vandalisme

Par Naomie Briand, coordonnatrice municipale

Plusieurs secteurs de la Ville de Gaspé sont actuellement aux prises avec des problèmes croissants de vandalisme. Nous n'avons qu'à penser à la promenade Jacques-Cartier, au centre-ville, qui subit d'année en année le dévouement de groupes de malfaisants. Cette infrastructure est pourtant très appréciée de la population et des visiteurs.

Annuellement, ces bris causés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Gaspé occasionnent des dépenses de 30 000 \$ pour la municipalité, une somme qui ne peut malheureusement pas être investie dans les services directs aux citoyens. La Ville de Gaspé craint de devoir remettre en question l'entretien de certaines infrastructures municipales comme elle fut forcée de le faire en 1995 avec le parc municipal de Sandy Beach, près du Carrefour Gaspé. Ce dernier avait pourtant coûté 150 000 \$ à aménager 20 ans plus tôt.

Nous demandons donc la collaboration de l'ensemble des citoyens afin de nous aider à atténuer ce fléau. Rappelons-nous qu'ensemble, nous sommes les gardiens les plus efficaces de nos infrastructures et de notre qualité de vie.

Un plan d'action culturel pour la Ville de Gaspé

Par Patricia Turbide, animatrice en loisirs et culture

À la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 mai dernier, le Conseil municipal a adopté le Plan d'action triennal (2002-2004), qui s'intègre à la politique culturelle de la Ville de Gaspé. En tenant compte des objectifs spécifiques de ce plan d'action, voici quelques réalisations :

- Pour soutenir le développement de la lecture et des arts littéraires, les huit bibliothèques du territoire ont été mieux aménagées, ont toutes accès à Internet, et leur budget a été accru pour permettre un meilleur fonctionnement. La bibliothèque de l'Anse-au-Griffon sera informatisée en 2004 pour joindre celles de Gaspé et Rivière-au-Renard, et d'autres suivront ;
- Pour encourager la création et la diffusion des productions locales des arts de la scène, des arts visuels et des métiers d'art, la ville continuera à collaborer avec l'Office du tourisme et des congrès pour organiser les Soirées Desjardins tenues à l'amphithéâtre du Musée de la Gaspésie durant la période estivale ;
- Des vitrines d'exposition pour les artistes et artisans ont été aménagées à l'aéroport. D'autres sont prévues à l'Office du tourisme et des congrès de Gaspé dès cette année. ;
- Le dossier de la salle de spectacle sera rouvert et un comité de travail sera formé pour évaluer différents scénarios, dont le potentiel d'aménagement de l'auditorium de l'école C.E. Pouliot. Il faut se préparer dès maintenant à la sortie des programmes d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications prévue en 2006 ;
- La Ville de Gaspé a également participé à instaurer le programme de l'URLS, "Arts-sports-étude" à l'école C.E. Pouliot, en offrant locaux, équipements et ressources au projet.

Améliorations aux aréas de Rivière-au-Renard et Gaspé

Par Benoît Tapp, animateur en loisirs et sports

Le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé travaille depuis avril à améliorer l'aspect visuel de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard, en raison de la venue dans notre beau coin de pays de la 29^{ème} édition de la Coupe Desjardins, les 24, 25, 26 et 27 mars 2005. Ce tournoi en sera à sa troisième présentation à Rivière-au-Renard.

L'enceinte intérieure de l'aréna a été entièrement peinte avec de nouvelles couleurs, et nous en avons profité pour effectuer des réparations devenues urgentes aux bandes de la patinoire. Nous avons également, en partenariat avec le Comité de l'aréna de l'endroit, entrepris des démarches pour installer un nouveau système de son, évalué à 20 000 \$. Ce don du comité permettra d'améliorer considérablement l'acoustique lors d'activités. Si tout va bien, le système en question sera en place dès septembre. Le stationnement extérieur sera amélioré et agrandi par la réalisation de travaux de nivelage du matériel de remblai en provenance des travaux effectués sur la montée Morris. Enfin, nous vous rappelons que l'École de patinage artistique Forillon sera en période d'activités du 5 juillet au 3 octobre 2004.

En ce qui a trait à l'aréna de Gaspé, divers travaux de restauration y sont prévus, notamment la réfection de la toiture (peinture), la réparation du stationnement, la réalisation de travaux à la façade et la modification au système de chauffage.

Rafraîchissements d'été

Par Gaétan Lelièvre, directeur général et responsable des loisirs et de la culture

Comme par les années passées, la plage municipale de Haldimand sera en opération avec un service de sauveteurs du 23 juin au 13 août 2004. Également, depuis 2002, la piscine du complexe sportif du Cégep de la Gaspésie et des Îles demeure en opération au cours de la saison estivale grâce à une contribution annuelle de 15 000 \$ de la Ville de Gaspé. Les plages de Cap-aux-Os et La Sablière de Rivière-au-Renard, bien que non municipales, offrent également des services à la population grâce à l'implication de comités locaux et à la collaboration de la ville.

Bon été et surtout, soyez prudents lors de vos baignades.

Quelques travaux municipaux majeurs

Par David Smith, directeur des travaux publics

Route 197, montée Morris

Ces travaux, réalisés conjointement avec le ministère des Transports, permettront d'améliorer le tracé et la surface de roulement de la chaussée afin de les rendre conformes aux réalités d'aujourd'hui. La partie moins visible des travaux concerne les infrastructures souterraines, c'est-à-dire rendre le réseau d'aqueduc et d'égout accessible à ces usagers. Les travaux, amorcés en 2002, se termineront en 2005. Le coût total du contrat est de 13 millions \$. La réalisation de ce projet permettra également de faciliter la construction résidentielle dans ce secteur de notre ville.

Secteur de la Petite-France

Cet autre projet majeur sera en chantier d'ici juillet, puisque ces infrastructures sont âgées et ne répondent plus aux standards actuels et que la dégradation de la chaussée est avancée. Le réseau d'aqueduc et d'égout, de même que toutes les bases des routes municipales seront entièrement refaits. Le coût du contrat s'établit à 2,2 millions \$. Si tout se passe comme prévu, la fin des travaux sera pour l'automne.

Assainissement des eaux à Petit-Cap

La Ville de Gaspé aura complètement finalisé l'assainissement de son réseau d'aqueduc et d'égout avec la réalisation de ce projet. La construction d'un système d'étangs aérés était prévue à l'été 2004. Toutefois, l'ouverture des soumissions publiques a démontré un dépassement de coûts important. La ville fait actuellement des démarches auprès du gouvernement du Québec afin que l'aide financière soit augmentée et ainsi permettre la réalisation des travaux.

Carrefour Rue du Banc et Rue de l'Église à Rivière-au-Renard

Vous l'avez probablement remarqué, l'intersection de la rue du Banc et de la rue de l'Église à Rivière-au-Renard fait l'objet de travaux d'amélioration, qui s'inscrivent dans la vision de Rues Principales. Ils sont réalisés grâce à une contribution financière à parts égales (53 000 \$) du gouvernement du Québec et de la Ville de Gaspé.

Rang St-Patrice à l'Anse-au-Griffon

La réfection du Rang St-Patrice à l'Anse-au-Griffon sera réalisée au cours des prochains mois. Ces travaux sont rendus possibles dans le cadre du programme Infrastructures Canada-Québec-Municipalités, alors que les coûts de 400 000 \$ sont assumés à parts égales par les trois organismes.

Réseau routier municipal

Des travaux majeurs de pose d'asphalte seront réalisés au cours de l'été dans l'ensemble des rues municipales. Compte tenu qu'aucun programme d'aide gouvernementale n'est disponible, une somme de 450 000 \$ sera investie strictement par la ville.

Bilan de Rues principales

Par Gilles Pitre, coordonnateur du projet

La Fondation Rues principales et le Comité des Rues principales du Grand Gaspé présentaient, les 25 et 26 mai dernier, au Centre communautaire Bellevue de Pointe-Navarre, un bilan des résultats depuis le début de la démarche, il y a deux ans et demi. Ces rencontres ont ainsi permis de tracer le portrait des projets à poursuivre. Lancée officiellement en octobre 2001, la démarche de la Fondation Rues principales est née d'une volonté du Conseil municipal de revitaliser deux importantes artères, la rue de la Reine et la rue du Banc, en y associant les Chambres de commerces, les citoyens et tous les intervenants souhaitant s'impliquer dans ce projet.

Le premier défi du projet consistait à mettre en œuvre un processus de concertation dans deux secteurs de la Ville de Gaspé et de renforcer les liens entre eux, malgré leurs caractéristiques très différentes. Notre nouveau défi est de mener à terme la démarche dans une perspective d'animation, de développement et d'amélioration physique de nos artères principales.

Au plaisir d'échanger sur vos projets. Bon été !



The Town Newsletter

The Town Newsletter

N° 1, July 2004

A Word from the Mayor

Dear fellow citizens,

It gives me great pleasure to introduce this first issue of *The Town Newsletter*, which will be sent to you three times a year. Personally and on behalf of the Town Council, I wish you a very happy summer, and drive carefully!

The Mayor,



New Tools for Economic Development

Private Member's Bill 201: Sanctioned by the Assemblée nationale du Québec on December 18, 2003, the bill allows the Town of Gaspé to offer promoters wishing to come to the Rivière-au-Renard industrial park and the Sandy Beach industrial zone a range of exclusive financial benefits.

Creation of a Third Industrial Zone: The Sandy Beach port sector now has an industrial zone with over 3 million square feet available to investors. Several manufacturers are interested in the sector.

The Windpower Industry: Three windpower companies have met with representatives from the Town of Gaspé in order to assess the possibility of setting up windmill component factories and wind farms on our territory. By autumn, Hydro-Québec will be choosing the firms that it will award contracts to for the production of wind power.

A Few Major Municipal Works

Highway 197, Montée Morris: Important road work is currently being done. This will improve the route and the driving surface of the road in order to keep up with today's needs, besides making it possible to connect to the water main and sewer system. The works began in 2002, at a cost of 13 million dollars, and will end in 2005.

Petite-France: This is another major project. It will be starting soon, and will go on until the autumn. The infrastructure is old and no longer complies with standards. The cost of the contract is 2.2 million dollars.

Water Treatment in Petit-Cap: This project marks the end of the Town of Gaspé's water and sewage treatment works. The construction of aerated ponds was scheduled for the summer of 2004, but the public process of calling for tenders has shown that costs are much higher than expected. The Town is calling on the Quebec government to increase financial aid so that the work can be done.

Carrefour Rue du Banc and Rue de l'Église: The intersection between rue du Banc et rue de l'Église in Rivière-au-Renard is being improved, which corresponds to the vision of "Rues Principales". The work is being carried out thanks to equal financial contributions (\$53,000) from the Quebec government and the Town of Gaspé.

Rang St-Patrice: Repairs to Rang St-Patrice in Anse-au-Griffon will be done over the next few months. The works were made possible as part of the Canada-Quebec-municipalities infrastructure program, under which the \$400,000 cost is shared equally by all three bodies.

Town Streets: Major paving works will be carried out over the summer for the whole of the town's streets. The Town of Gaspé is investing \$450,000.

The Technical Landfill: First Anniversary

The technical landfill has now been operating for a year, with many challenges linked to management as much as to the actual running of the site. Although a great deal of work has been done so far, much remains to be done, and so improvements continue, namely concerning composting and recycling. It should be pointed out that Gaspé has the only technical landfill east of Quebec City, and that there are not many firms specializing in managing that type of infrastructure. The landfill is open Monday to Friday from 8 a.m. to 4:30 p.m., and Saturdays from 8 a.m. to 4 p.m., from May 1st to October 31st, 2004. The landfill is closed on holidays.

Two New Policies

- A policy on opening up residential development in order to respond to the demand for lots on the territory. The Town will give financial support to chosen proposals.

- A policy on processing taxpayers' complaints. The town coordinator will be in charge of this. The document describes the processing method, how long it takes, and the follow-up for such complaints.

Non-profit Organizations and Municipal Taxes

The Act Respecting Municipal Taxation allows non-profit organizations to be exempted from paying municipal taxes, following a ruling by the Municipal Commission. Application forms and explanatory pamphlets are available at the Town Clerk's office. To get the exemption, applicants must be incorporated as non-profit organizations and meet specific criteria.

Urbanism By-law Revision

Following the Town Council's commitment to the public to revise the Town of Gaspé's urbanism by-laws in the short term, in order to make them more flexible and better adapted to our town's characteristics, changes have been made. For more information, call the Town Planning Department at 368-8530.

Improvements to the Rivière-au-Renard and Gaspé Arenas

The Town of Gaspé has been working since April on improvements to the Rosaire-Tremblay Arena in Rivière-au-Renard (paint job, parking lot, and sound system), because of the 29th edition of the Coupe Desjardins, coming March 24, 25, 26, and 27, 2005. We remind you that in addition, the École de patinage artistique Forillon will be holding its activities from July 5 to October 3, 2004. At the Gaspé Arena, various restoration works are also scheduled for the roof, the parking lot, and the façade.

Beaches and Pool

The Haldimand municipal beach will be operating with lifeguard services from June 23 till August 13, 2004. The sports complex pool at the Cégep de la Gaspésie et des Îles will remain open this summer thanks to a contribution of \$15,000 granted by the Town of Gaspé. The beaches at Cap-aux-Os and La Sablière in Rivière-au-Renard, while not municipal beaches, also offer services to the public, thanks to the involvement of local committees and the Town's help.

Drinking Water By-law

The Town of Gaspé reminds the public that it has a by-law governing the use of drinking water on its territory for property with municipal water services. Essentially, the by-law forbids using water outside buildings during the summer, except from 7 p.m. to midnight, for watering lawns or hosing down driveways.

The Cost of Vandalism

Vandalism is on the rise in several sectors in the Town of Gaspé. The damage amounts yearly to \$30,000. We ask that all citizens cooperate with the Town in order to help us cut down on this serious problem that is afflicting our community.

Town Council Member's

Sector 1 : Luc Savage
Sector 2 : Charles Aspirault

Sector 3 : Nelson O'Connor
Sector 4 : Béatrice Jalbert-Queneville

Sector 5 : Aline Perry
Sector 6 : André Chrétien